

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 04 novembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-157 à 25-164 incluse	26	05	07	31
De la délibération n°25-165	24	04	09	28
De la délibération n°25-166 à 25-172 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-173	24	05	09	29
De la délibération n°25-174 à 25-181 incluse	26	05	07	31

Secrétaire : M. Olivier NIEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, FERRY, BRUN, ORTEGA, Mmes LÉOSTIC, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Ghislaine VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Maryline MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (Maire)

ABSENT EXCUSÉ N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : - M. Benoit BALSAN

ABSENT : - M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-164 SPL Seine-Eure Évènements - Contrat de concession pour la commercialisation des espaces réceptifs du Moulin

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :
Par affichage, le

14 NOV. 2025

14 NOV. 2025

Fait à Louviers, le

14 NOV. 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
07/212704/25-20251110-25-164 DE
Date de réception : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

N° 25-164

**SPL SEINE-EURE ÉVÈNEMENTS - CONTRAT DE
CONCESSION POUR LA COMMERCIALISATION DES
ESPACES RÉCEPTIFS DU MOULIN**

RAPPORT

M. Christian WUILQUE indique que dans le cadre de la valorisation et de la gestion de ses équipements patrimoniaux, la commune de Louviers, en sa qualité d'actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Seine-Eure Évènements, a confié à cette dernière, en 2023, par le biais d'un contrat de concession, la commercialisation des espaces réceptifs du Moulin. L'objectif de cette démarche est de renforcer l'attractivité du site tout en optimisant son utilisation et sa gestion.

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2025. Il est proposé de le reconduire pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028. Un tarif de location est prévu, auquel s'ajoute un forfait relatif aux prestations de ménage. La redevance, fixée à 40 %, est versée par la SPL sur la régie de recettes de la Direction culturelle / Moulin / Villa Calderón.

Il est ainsi proposé au Conseil d'autoriser la signature d'un contrat de concession avec la SPL Seine-Eure Évènements, portant sur la commercialisation des espaces réceptifs du Moulin.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 2121-29,

VU la délibération n°22-087 portant création des statuts de la société publique locale (SPL) Seine-Eure Évènements,

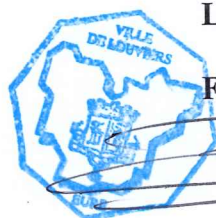
Considérant le projet de contrat de concession joint en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession pour la commercialisation des espaces réceptifs du Moulin à la SPL Seine-Eure Évènements.

Adoptée à l'unanimité

Mme Anne Terlez et M. François-Xavier Priollaud intéressés ne prennent pas part au débat et au vote

**Pour copie conforme
Le Maire,**



François-Xavier PRIOLLAUD